



TOGETHER
for a sustainable future

OCCASION

This publication has been made available to the public on the occasion of the 50th anniversary of the United Nations Industrial Development Organisation.



TOGETHER
for a sustainable future

DISCLAIMER

This document has been produced without formal United Nations editing. The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the United Nations Industrial Development Organization (UNIDO) concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries, or its economic system or degree of development. Designations such as “developed”, “industrialized” and “developing” are intended for statistical convenience and do not necessarily express a judgment about the stage reached by a particular country or area in the development process. Mention of firm names or commercial products does not constitute an endorsement by UNIDO.

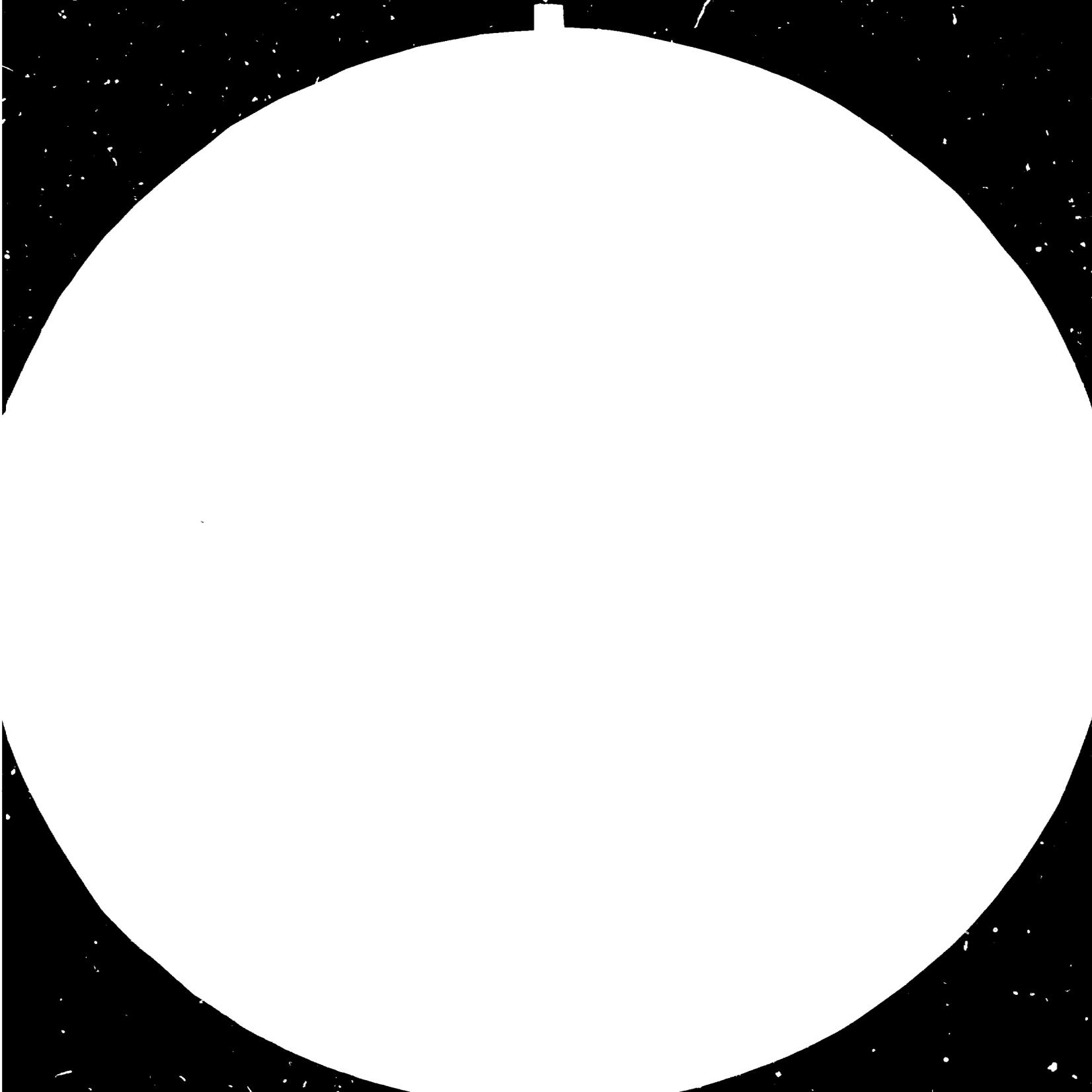
FAIR USE POLICY

Any part of this publication may be quoted and referenced for educational and research purposes without additional permission from UNIDO. However, those who make use of quoting and referencing this publication are requested to follow the Fair Use Policy of giving due credit to UNIDO.

CONTACT

Please contact publications@unido.org for further information concerning UNIDO publications.

For more information about UNIDO, please visit us at www.unido.org





MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART
NATIONAL BUREAU OF STANDARDS
STANDARD REFERENCE MATERIAL 1010a
(ANSI and ISO TEST CHART No. 2)

13875-F

RESERVE AUX PARTICIPANTS

ID/CONF.5/CRP.9
10 août 1984

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

QUATRIEME CONFERENCE GENERALE DE L'ONU
Vienne, 2-18 août 1984

NOTE D'INFORMATION DU SECRETARIAT DE L'ONU

Décennie du développement industriel de l'Afrique

Les renseignements ci-après sont fournis pour préciser, comme le Groupe B l'a demandé, certains aspects du programme de la Décennie.

Programmes sous-régionaux

Le Plan d'action de Lagos demande que soit créée dans chaque pays une industrie nationale conçue pour pourvoir aux besoins de ces pays et renforcée par des activités complémentaires aux niveaux sous-régional et régional. A la suite des quatre réunions sous-régionales sur la coopération industrielle intra-africaine, tenues à la fin de 1983 et au début de 1984 sous les auspices de la CEA, de l'OUA et de l'ONU, un programme initial intégré de promotion industrielle a été établi pour les sous-régions suivantes : Afrique de l'Est et Afrique australe, Afrique de l'Ouest, Afrique du Centre et Afrique du Nord. Les projets figurant dans ce programme ont été approuvés par les ministres africains de l'industrie à leur septième conférence, tenue à Addis Abeba en mars 1984. Ce programme est présenté dans le document ID/CONF.5/CRP.1 du 29 juin 1984.

En collaboration avec les principales organisations sous-régionales de l'Afrique - Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), Conférence de coordination du développement de l'Afrique australe (SADCC), Union douanière et économique de l'Afrique Centrale (UDEAC), Zone d'échanges préférentiels pour les Etats de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique Australe, Communauté économique de l'Afrique de l'Ouest (CEAO), Union du fleuve Mano

- on a commencé à donner suite à quelques-uns des projets prioritaires contenus dans les programmes sous-régionaux. Des initiatives analogues sont envisagées avec l'Organisation arabe de développement industriel (OADI). Ces activités consécutives doivent être entreprises par l'ONUDI, agissant en coopération avec la Banque africaine de développement (BAD) et les banques sous-régionales de développement intéressées, pour aider les pays en question à établir les dossiers complets destinés à être présentés aux organismes financiers.

Propositions de coopération technique présentées par l'ONUDI

Dans sa résolution 3 (VII), la septième Conférence des ministres africains de l'industrie a prié le Directeur exécutif de l'ONUDI d'élaborer et de présenter à la quatrième Conférence générale de l'ONUDI un programme d'assistance du secrétariat de l'ONUDI aux pays africains, aux organisations intergouvernementales et aux institutions spécialisées africaines au titre de l'exécution des programmes élaborés pour la Décennie du développement industriel de l'Afrique. Dans sa résolution 57 (XVIII), le Conseil du développement industriel a également prié le Directeur exécutif de présenter des recommandations relatives à la mise en oeuvre par l'ONUDI du programme pour la phase d'exécution (1985-1990) de la Décennie.

En conséquence, le secrétariat a présenté à la quatrième Conférence générale les documents ID/CONF.5/CRP.1, ID/CONF.5/CRP.2 et ID/CONF.5/33. Le document ID/CONF.5/33 contient les propositions du secrétariat de l'ONUDI concernant des activités de coopération technique pour la phase d'exécution de la Décennie. Des informations plus détaillées sur ce programme sont données dans le document ID/CONF.5/CRP.1 "Programme initial intégré de promotion industrielle au niveau sous-régional" et dans le document ID/CONF.5/CRP.2 "Recueil des propositions de projets". Comme il est indiqué dans l'introduction du document ID/CONF.5/33, le programme proposé, qui comporte divers projets, est fondé sur les demandes officielles émanant de pays et organisations intergouvernementales d'Afrique, sur les programmes intégrés de promotion industrielle au niveau sous-régional approuvés par la septième Conférence des ministres africains de l'industrie, et sur les concepts définis par l'ONUDI à la lumière de la vaste expérience qu'elle a acquise dans la fourniture d'une assistance technique aux pays en développement. Bien des projets ont été étudiés, élaborés ou formulés au cours de la préparation du troisième cycle de programmation par pays du PNUD (1982-1986).

Certains d'entre eux figurent d'ores et déjà dans des programmes par pays ou dans des programmes régionaux. Tous représentent, de l'avis du secrétariat, des domaines d'activité prioritaires pour les cinq prochaines années. Il convient donc de souligner que le programme n'est pas exhaustif et que les coûts estimatifs des projets qui y sont mentionnés sont donnés à titre purement indicatif.

Si la Conférence approuve la démarche proposée pour le programme dans le document ID/CONF.5/33, le secrétariat de l'ONUDI procédera à l'élaboration, à l'évaluation et à l'approbation des divers projets sur la base des demandes officielles présentées par les gouvernements et en étroite collaboration avec des organismes gouvernementaux et intergouvernementaux de financement, selon ses procédures habituelles. Ces activités seront menées conformément aux directives générales données par le Conseil du développement industriel.

Programme intégré pour la phase d'exécution de la Décennie

Les propositions contenues dans le document ID/CONF.5/33 ne sont pas considérées comme constituant un programme intégré pour la phase d'exécution de la Décennie. Comme l'ont demandé les ministres africains de l'industrie un tel programme est actuellement élaboré par les Etats membres africains avec l'aide du secrétariat de la CEA, de l'OUA et de l'ONUDI. Il sera soumis au Comité des progrès de l'industrialisation en Afrique pour examen.

Activités au cours de la phase préparatoire

Comme il est indiqué dans le Troisième rapport intérimaire qui a été soumis par les secrétariats de la CEA et de l'ONUDI au Conseil du développement industriel et comme l'ont confirmé dans leurs déclarations les délégations africaines à la septième Conférence des ministres africains de l'industrie et à la quatrième Conférence générale de l'ONUDI, des mesures importantes ont été prises par les pays africains eux-mêmes en vue d'entreprendre les activités prioritaires sélectionnées pour la phase préparatoire du programme. Ces activités comportent l'inclusion de concepts et priorités de la DDIA dans les plans et programmes nationaux de développement industriel, le réajustement des plans industriels existants et l'élaboration dans certains pays de plans directeurs industriels, la création de comités nationaux de coordination pour la DDIA comprenant un service central d'exécution, l'identification de projets multinationaux à exécuter au niveau sous-régional, le renforcement des mécanismes permettant d'assurer une coordination et un suivi plus efficaces des programmes et projets industriels aux niveaux national et sous-régional et la publicité

pour la Décennie tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'Afrique. Il faut cependant bien voir qu'étant donné la diversité des niveaux d'industrialisation des différents pays d'Afrique, un petit nombre de pays en seront encore au-delà de 1984 à entreprendre les activités prévues pour la phase préparatoire alors que d'autres ont déjà dépassé ce stade d'activités. C'est pour cette raison que dans le programme pour la DDIA (ID/287) il était souligné que la désignation de la période 1982-1984 comme phase préparatoire de la Décennie devrait être considérée non en termes absolus mais comme une période souple de planification. En dépit du retard pris par un bon nombre de pays, plusieurs pays africains ont cependant largement mené à bien ou entrepris les activités prévues pour la phase préparatoire.

